Image not found or type unknown

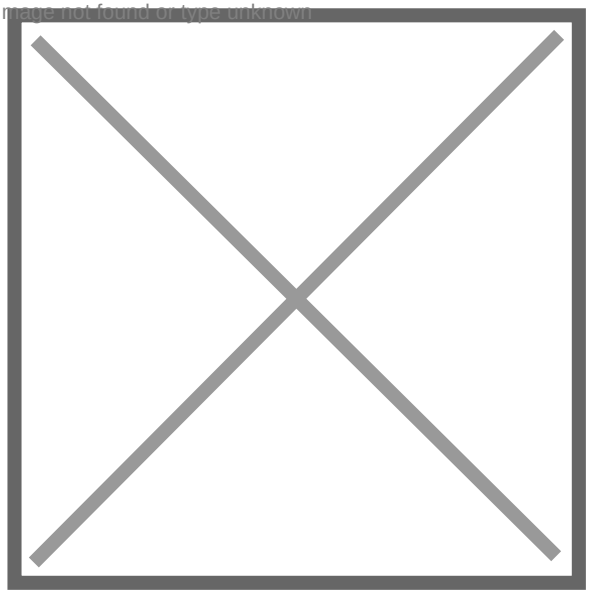

# Surendettement et banque

Par **Denise13**, le **05/05/2020** à **13:41**

Bonjour,

J'ai un moratoire à la Banque de France, est-ce que c'est normal que ma banque m'interdit de faire des virements ?

Merci et cordialement.

Par **amajuris**, le **05/05/2020** à **14:55**

bonjour,

si vous êtes en procédure de surendedttement, votre banque doit vous proposer une offre de services bancaires spécifiques.

il est donc possible que votre banque veuille limiter ce type de paiements.

je suppose que le solde de votre compte est suffisant pour permettre ces virements.

voir ce lien :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F22131

salutations

Par **Denise13**, le **05/05/2020** à **16:38**

Merci pour votre réponse, ils m'ont dit c'est comme ça, c'est le fonctionnement de la banque.
Mais par contre, ils me prélèvent la cotisation de service que je n'ai pas.
Quand je leur demande de me faire ce virement, ils me prennent 6,50e.
C'est vraiment des voleurs, ça reste mon avis.

Cordialement

Par **morobar**, le **06/05/2020** à **11:09**

Bonjour,

[quote]
ils me prélèvent la cotisation de service que je n'ai pas.[/quote]

Il y a belle lurette que les banques facturent la simple tenue d'un compte.

Le montant varie selon le nombre de services souscrits, avec ou sans dates de valeur, avec ou sans relevés papier, découverts, accès simple par internet, opérations en ligne, ceci et patati patata.

Voir les 50 ,pages d'une notice tarifaire pour comprendre.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés